

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-126
Séance du 14 juin 2023

Objet : travaux place Bertin-Boissin : aide financière exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces installés dans un périmètre défini

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y. **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**

Secrétaire de séance : Nicole **SAGE**

Objet : travaux place Bertin-Boissin : aide financière exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces installés dans un périmètre défini

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application,

Vu le décret n°758 - 2014 du 02 juillet 2014 dans son annexe 1,

Vu les articles L 1511-2, L 1511-3, R 1511-10, R1511-15 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze est intégrée dans le zonage d'aides à finalité régionales,

Considérant le dispositif Action Cœur de Ville et le dispositif FISAC qui visent à dynamiser la commune par des actions complémentaires notamment sur le commerce,

Considérant le critère de la taille de l'entreprise pouvant recevoir cette aide, à savoir les petites et moyennes entreprises défini par un texte communautaire du 17 juin 2014 (Règlement UE n°651/2014),

Considérant la gêne occasionnée par les travaux de réfection de la Place Bertin Boissin,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – (J-L MORELLI ne participe pas au vote) :

- de mettre en place une aide exceptionnelle attribuée aux commerçants riverains de la place Bertin-Boissin compte-tenu des travaux,
- de définir cette aide selon les critères suivants :
 - indexation sur la moyenne des bilans des exercices 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et le bilan de 2023 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2023) certifiés par un expert-comptable,
 - plafonnement de l'aide à la somme de 5000 €,
 - concerne exclusivement les commerçants implantés dans le périmètre annexé à la présente délibération et qui en font la demande.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent et à réaliser les démarches nécessaires à l'application de cette aide exceptionnelle.



Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **20 JUIN 2023**

et publié le **20 JUIN 2023**

